

Université de Limoges

GUIDE DU DOCTORAT EN VAE



Université
de Limoges

Sommaire

Préambule	3
1. Références	4
2. Objectifs	5
3. Étapes	6
a. Information, conseil, orientation	6
b. Recevabilité administrative et scientifique.....	6
c. Contractualisation et inscription en Doctorat.....	7
d. Rédaction du manuscrit	7
e. Soutenance.....	8
4. Tarifs	9



Préambule



Université pluridisciplinaire, à taille humaine, ouverte à toutes et tous, l'Université de Limoges accueille 18 000 étudiants au sein de ses facultés, écoles et instituts. Elle propose une formation large et diversifiée dans toutes les disciplines de la science et du savoir, que ce soit dans les domaines de l'ingénierie, de la technologie, des sciences appliquées, du droit, des sciences économiques, du management, des lettres et sciences humaines ou encore des sciences médicales et de la santé.

Par ses différents dispositifs de formation professionnelle, notre université a vocation à former les jeunes étudiants mais aussi tout adulte, quel que soit son statut, tout au long de sa carrière. Les formations proposées peuvent permettre de s'adapter à un poste ou à l'évolution d'un métier. Elles peuvent également être suivies pour préparer un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion).

La Validation des Acquis de l'Expérience - VAE est une des voies d'accès aux certifications professionnelles. Elle permet, à toute personne engagée dans la vie active, d'obtenir une certification professionnelle par la validation de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle.

Dans ce contexte, l'Université de Limoges a décidé de promouvoir et de s'engager dans le dispositif VAE pour mettre en place une vraie stratégie de rapprochement avec ses partenaires institutionnels, entreprises, collectivités territoriales... À ce titre, le Doctorat est le diplôme le plus emblématique de nos missions de formation et de recherche. Mettre en place la VAE pour le Doctorat est un moyen de valoriser les débouchés professionnels de ce diplôme de haut niveau et aussi de porter l'image de marque de l'Université à l'extérieur de notre établissement. L'Université de Limoges a par ailleurs obtenu la certification Qualiopi pour les actions permettant de valider les acquis de l'expérience.

N'hésitez pas à vous engager dans une VAE et contactez le Pôle formation de l'Université de Limoges qui est votre interlocuteur privilégié en premier contact et assure le relais entre vous, le Collège des Écoles Doctorales (service administratif dédié à la formation doctorale) et la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage (service commun dédié à coordonner l'activité formation continue et apprentissage de l'Université de Limoges).



1. Références

- [Code du travail articles L6411-1 à L6423-3](#)
- [Arrêté modifié du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de Doctorat](#)
- [Arrêté du 22 février 2019 définissant les compétences des diplômés du Doctorat et inscrivant le Doctorat au répertoire national de la certification professionnelle](#)
- www.vae.gouv.fr/
- www.unilim.fr/dfca/vae-doctorale



2. Objectifs

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de faire reconnaître officiellement ses compétences par l'obtention de tout ou partie d'une certification. Cette certification peut être un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle dès lors qu'il est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Le diplôme de Doctorat étant référencé au RNCP, ce dernier est donc éligible à la VAE.



3. Étapes

a. Information, conseil, orientation

Avant de démarrer une VAE en vue de l'obtention du Doctorat, il est nécessaire de bien définir son projet et de choisir [le diplôme de Doctorat parmi ceux délivré par l'Université de Limoges](#).

Pour plus d'informations sur la démarche VAE, contacter la **Direction de l'Orientation, réussite, Insertion (DORI)** :

05 55 14 90 70 - orientation@unilim.fr
88 rue du Pont Saint Martial, Campus des Jacobins, 87000 LIMOGES.

b. Recevabilité administrative et scientifique

Le candidat doit justifier d'une **expérience en rapport direct avec la certification visée**.

Afin d'étudier la recevabilité administrative et scientifique de sa demande, le candidat complète [le dossier de recevabilité](#) et le transmet à la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage (DFCA) par voie numérique à dfc@unilim.fr et par voie postale en recommandé avec AR accompagné des pièces suivantes :

- [CERFA n°12818*02](#) dûment complété et signé
- [Formulaire d'engagement financier](#) accompagné du règlement des frais de recevabilité (ces frais seront encaissés quelle que soit la décision de recevabilité)
- *Curriculum Vitae*
- Extraits de documents les plus marquants (ex : sommaire, page de couverture, choix de pages...).

La DFCA se charge de recueillir l'avis du directeur de l'École Doctorale concernée par le diplôme visé.

La décision de recevabilité sera notifiée au candidat par la DFCA dans un délai de 2 mois dès la réception du dossier complet. Attention, la décision de recevabilité ne préjuge en aucun cas du résultat final qui sera prononcé par le jury.

Si la décision de recevabilité est favorable, le candidat dispose alors de 24 mois entre la notification de recevabilité et la date de soutenance.

c. Contractualisation et inscription en Doctorat

Si la décision de recevabilité est favorable, la DFCA rédige le contrat ou la convention de formation professionnelle (selon le financement du candidat) sur la base du formulaire d'engagement financier complété par le candidat.

Le candidat doit ensuite procéder à son inscription administrative et au paiement des droits d'inscription auprès du Collège des Écoles Doctorales en suivant la procédure indiquée dans [le guide d'inscription en Doctorat](#).

d. Rédaction du manuscrit

Le candidat doit rédiger un manuscrit qui se compose de 2 parties distinctes :

- **Retour réflexif sur la progression du parcours professionnel et personnel de chercheur**, au travers de l'évolution du parcours, de l'analyse des activités, et de l'identification des aptitudes et des compétences du candidat. L'objectif est de dégager le ou les principaux axes de recherche, de cerner notamment la cohérence, la complexité et l'originalité de l'objet de la recherche ;
- **Production d'une contribution originale à partir de l'analyse du travail et des méthodes d'une ou plusieurs recherches déjà effectuées**. Cette seconde partie s'appuiera sur un ensemble de communications sélectionnées issu du travail du candidat (livres, ouvrages, publications nationales et internationales dans des revues à comité de lecture, communications dans des congrès nationaux et internationaux avec publication des actes, communications sans publication des actes, autres communications type séminaires, colloques, rapports scientifiques, rapports techniques, rapports d'études, brevets et innovations...) et doit permettre de dégager la problématisation d'un sujet original, de définir un développement méthodologique clairement explicité et enfin, conduire à l'interprétation des résultats scientifiques originaux qui en sont issus.

La maîtrise du sujet de recherche ainsi que la capacité à dérouler une stratégie de recherche scientifique, à la mettre en œuvre et en exploiter les résultats doit être démontrée. Aussi, l'acquisition des compétences décrites dans les fiches RNCP du Doctorat correspondant à la demande doit être prouvée (cf. [Arrêté du 22 février 2019 définissant les compétences des diplômés du Doctorat et inscrivant le Doctorat au répertoire national de la certification professionnelle](#)).

e. Soutenance

La soutenance doit intervenir au plus tard 24 mois après la décision de recevabilité.

Le candidat doit suivre la démarche de soutenance indiquée dans [le guide de soutenance](#) à l'exception des 3 points exposés ci-dessous qui sont spécifiques au Doctorat en VAE :

- **La composition du jury :**

Le jury comprend **5 membres** :

- **3 enseignants-chercheurs ou chercheurs, titulaires de l'HDR, dont au moins 2 professeurs ou personnels assimilés.**
- **2 personnalités ayant une activité principale autre que l'enseignement,** choisies en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle dans le champ de recherche concerné
- **Parmi ces 5 membres, au moins 3 doivent être extérieurs** à l'Unité de Recherche, à l'École Doctorale et à l'établissement où le candidat est inscrit.

- **La durée de la soutenance :**

Le candidat présente son parcours et son projet de recherche au jury pendant 30 minutes à 1 heure, puis le jury échange avec le candidat pendant 1 à 2 heures.

- **La décision du jury :**

La décision est prononcée après délibération du jury sous l'une des formes suivantes :

- Validation totale : le candidat est admis au titre de Docteur.
- Validation partielle : le jury estime que certaines connaissances, compétences et aptitudes sont acquises et que d'autres doivent faire l'objet d'un contrôle complémentaire.
- Refus de validation : le candidat est ajourné.

Quelle que soit la décision, les motivations sont clairement mentionnées dans le rapport de soutenance. En cas de validation partielle, le jury indique également dans le rapport de soutenance la nature des acquis et ceux devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire, en précisant la manière de les acquérir. Le jury se voit alors confier une mission de prescription puis d'évaluation pour accompagner le candidat à la réussite complète du diplôme.

4. Tarifs

Étape	Tarif
Recevabilité	200 € <i>À noter : ces frais seront encaissés quelle que soit la décision de recevabilité</i>
Contractualisation	3 300 € <i>À noter : le CPF est mobilisable pour ces frais</i>
Inscription administrative au diplôme de Doctorat	380€ (tarif indicatif, en vigueur pour l'année universitaire 2023/2024) <i>À noter : paiement des droits d'inscription à renouveler si la soutenance n'a pas lieu avant le 31 décembre de l'année universitaire de la première inscription</i>

**Collège des
Ecoles Doctorales**

33 rue François Mitterrand
BP 23204
87032 Limoges - France
Tél. +33 (5) 05 55 14 91 00
ced@unilim.fr

**Pôle Formation
Direction de
l'Orientalion, Réussite
Insertion**

88 rue du Pont Saint Martial,
Campus des Jacobins
87000 Limoges - France
Tél. + 33 (5) 05 55 14 90 70
orientation@unilim.fr

**Direction de la
Formation Continue
et de l'Apprentissage**

88 rue du Pont Saint Martial,
Campus des Jacobins
87000 Limoges - France
Tél. +33 (5) 05 55 14 90 70
dfc@unilim.fr